

Q12 sedo Il est évidemment souhaitable que les données du Whois soient à jour. Il serait donc positif que le registre
sedo veille à la fiabilité des informations de sa base. Il est toutefois difficile de pouvoir lui imposer des obligations
sedo de fiabilité sur ce point. Ce serait un peu comme mettre un gendarme derrière chaque citoyen : c'est
sedo utopique.

sedo Le problème est donc plus la forme que doit prendre cette veille. Ce n'est pas le registre, mais le bureau
sedo d'enregistrement qui est en contact avec l'utilisateur final. Le registre se doit donc de mettre en place des
sedo mécanismes de vérification en coordination avec les bureaux d'enregistrement. Cette obligation serait donc à
sedo retranscrire dans la convention entre le registre et le bureau d'enregistrement.

sedo A noter tout de même que l'importance de cette question est fortement diminuée par le fait que le whois du
sedo .fr ne soit pas accessible à tous (données privées / « Ano Nymous »). Peut-on parler d'intérêt général alors
sedo que seul un nombre limité d'acteurs – ceux qui sont disposés à s'affranchir d'une taxe annuelle de 10.000
sedo EUR – a accès aux bases de données whois ?

sedo Nous serions en faveur d'une « commercialisation » de la protection des données personnelles sur les whois
sedo des noms de domaine en .fr, à la manière de ce qui se fait déjà sur le .com par exemple. Ainsi, les
sedo utilisateurs qui souhaiteraient ne pas voir leur coordonnées publiées dans le whois devraient s'acquitter d'un
sedo montant (volontairement faible) par nom de domaine ou par utilisateur. Ce processus ne serait pas régulé par
sedo le registre, mais par les bureaux d'enregistrement. L'option de ne pas voir ses données personnelles publiées
sedo s'étant vulgarisée, de plus en plus de titulaires – personnes physiques comme morale – semblent y recourir
sedo systématiquement sans même que soit posée la question de leurs motivations. Ceux qui voudront vraiment
sedo ne pas voir leurs coordonnées publiées dans le whois ne devraient a priori pas se montrer réticent à payer
sedo pour ce service, comme ils le font pour leurs .com.

sedo

sasi oui il faut que le whois soit fiable et vérifié à chaque renouvellement au minimum pour
sasi l'adresse courriel. Le N° de fax est sans doute inutile de nos jours...

sasi

sasi

open-it Une procédure devrait permettre, sur demande écrite formulée à l'Office d'enregistrement,
open-it de valider sous 3 mois les informations (whois) d'un site possédé par une entreprise. Ce
open-it délai serait imposé au titulaire pour valider les informations fournies lors de la création.
open-it Cette procédure pourrait être limitée à 1 demande par requérant et par an, et à une mise à
open-it jour par entreprise et par an.

open-it

open-it

mediaserv En cas de litige, si les informations données sont erronées, une suppression du domaine
mediaserv sera automatique. Imposer la vérification des données personnelles serait revenir aux
mediaserv anciennes méthodes.

mediaserv

mediaserv

mail-club La fiabilité des coordonnées whois est primordiale. Le registre peut le coordonner
mail-club avec les registrars. En principe, le bureau d'enregistrement est tenu de l'exactitude
mail-club de ses informations s'il veut s'assurer du règlement de l'abonnement du nom de
mail-club domaine.

mail-club Même si cette vérification peut être fastidieuse pour le bureau d'enregistrement, on
mail-club peut imaginer qu'il s'assure auprès de son client des bonnes coordonnées du
mail-club titulaire. Cela permettrait de faire également le ménage entre les prestataires sérieux
mail-club et ceux accueillant à bras ouvert les cybersquatteurs notoires.

mail-club On peut imposer au registrar de transmettre toute demande de prise de contact en
mail-club cas de litiges potentiels à son client, si ce dernier n'a pas répondu au tiers, afin de
mail-club mettre en relation les deux parties.

mail-club

mail-club

isofrance Oui, telle qu'elle existe aujourd'hui.

isofrance L'existence d'un nom de domaine doit pouvoir être conditionnée à la possibilité de retrouver
isofrance son titulaire.

isofrance

isofrance

inria-renatLa vérification des données au moment du renouvellement nécessiterait une redéfinition de inria-renatla relation contractuelle entre registre et BE, car le renouvellement est aujourd'hui inria-renatautomatique sur la base de tacite reconduction. Une action demandée au BE à chaque inria-renatrenouvellement serait difficilement acceptable pour lui en raison du surcoût généré.

inria-renatNéanmoins, une partie de l'espace de confiance de l'extension tient également à la qualité inria-renatdes données, sans parler évidemment du besoin de données à jour pour des réquisitions inria-renatadministratives ou judiciaires.

inria-renatLa méthode reste à inventer.

inria-renater

inria-renater

fce teleconComme indiqué en réponse à la question 4, l'exhaustivité et la fiabilité des données liées fce teleconà l'enregistrement d'un nom de domaine sont des conditions essentielles au fce telecondéveloppement d'un internet de confiance.

fce teleconLes procédures existantes sur .fr de vérification de l'identification des demandeurs

fce teleconconstituent une première mesure qu'il convient de maintenir.

fce teleconDes mesures complémentaires permettant de maintenir la fiabilité de ces données

fce telecondoivent aussi être proposées, en particulier par le biais des bureaux d'enregistrement. La

fce teleconvalidité de l'adresse de messagerie enregistrée est en particulier un point important.

fce telecom

fce telecom

France larNon. L'achat d'un nom de domaine est une opération équivalente à l'achat d'un timbre pour

France larenvoi d'un colis. Il peut aussi être collectionné. Des vérifications de Police ne doivent être

France larentreprises que dans le cas de l'ouverture d'une instruction. L'internet en doit pas être une zone

France larde dérogation de la loi sous le prétexte qu'il est plus facile d'y déroger ou de la sur-appliquer.

France larIl est aussi plus facile de s'y tromper.

France larL'internet doit demeurer sous le régime de la présomption d'innocence.

France large

France large

dotanco des impératifs d'anonymisation d'une part et en n'oubliant pas

dotanco d'autre part que l'éditeur d'un site web n'est pas nécessairement le

dotanco propriétaire du nom de domaine utilisé et que donc, comme corollaire,

dotanco que le whois sur les noms de domaine n'est pas nécessairement l'outil

dotanco le plus pertinent quand il s'agit de traquer des litiges liés non pas

dotanco au nom de domaine et au droit des marques, mais relatifs davantage à

dotanco de la diffusion de contenus ou de propos illicites.

dotanco L'obligation de fiabilité est cependant partagée avec les bureaux

dotanco puisque ce sont ces derniers qui récoltent en premier les coordonnées

dotanco qui seront ultérieurement attachées au nom de domaine acheté et

dotanco disponibles via le whois.

dotanco Ceci peut donc signifier une politique de vérification, tant qu'elle

dotanco n'oblige pas de vérification a priori tout azimuth (elle peut

dotanco cependant être mise en place ponctuellement, par exemple si le

dotanco registre identifie un bureau à l'origine de nombreux problèmes).

dotanco Selon les ressources disponibles la politique de vérification

dotanco pourrait comporter :

dotanco * un aspect régulier de vérification automatique (sans demande

dotanco explicite d'un tiers) d'un certain pourcentage de toutes les données

dotanco disponibles

dotanco * une interface permettant à quiconque de demander au registre de

dotanco faire la vérification pour un domaine donné ; cette interface devrait

dotanco cependant être correctement restreinte afin d'éviter un afflux massif

dotanco de demandes de vérification produites uniquement dans le but de

dotanco surcharger le registre et/ou le ou les propriétaires (dont les

dotanco données sont peut-être complètement légitimes) des domaines

dotanco concernés. C'est ce type de mécanisme que l'ICANN a mis en place,

dotanco mais avec des effets assez limités compte-tenu du fait que l'ICANN ne
dotanco fait que transmettre les plaintes aux bureaux, sans nécessairement
dotanco suivre s'il y a eu règlement ou non, et sans réelles possibilités
dotanco d'obliger les bureaux à faire le nécessaire
dotanco * une obligation pour les bureaux de régulièrement (par exemple à
dotanco l'anniversaire de chaque domaine), de rappeler aux clients
dotanco l'obligation de fournir des données fiables, et de profiter du
dotanco renouvellement pour les corriger, si cela est nécessaire.
dotanco C'est la procédure WDRP de l'ICANN.
dotanco Ces différents aspects sont complémentaires et ne s'excluent pas,
dotanco mais leur présence permanente et simultanée n'est pas non plus
dotanco obligatoire (ie seuls certains de ces aspects peuvent être retenus).
dotanco
dotanco
dataxy Pour une personne physique, communiquer son adresse postale, la date , le lieu et le département
dataxy de naissance est déjà une contrainte bien lourde,
dataxy La politique de diffusion des ces informations personnelles à quiconque qui en ferait la demande
dataxy sur la base de « ressemblances » par rapport à des droits, va à l'encontre des libertés
dataxy fondamentales.
dataxy
dataxy
cci-martiniOui et c'est là aussi un des intérêts du registre local.
cci-martinique
cci-martinique
cahri oui
cahri
cahri
apdui Pour une personne physique, communiquer son adresse postale, la date , le lieu et le département
apdui de naissance est déjà une contrainte bien lourde,
apdui La politique de diffusion des ces informations personnelles à quiconque qui en ferait la demande
apdui sur la base de « ressemblances » par rapport à des droits, va à l'encontre des libertés
apdui fondamentales.
apdui
apdui
afnic La politique de fiabilité des données de l'AFNIC est aujourd'hui très avancée et
afnic repose sur le principe d'identification.
afnic Des obligations communes à tous les candidats découlent du décret et constituent le
afnic pré-requis indispensable pour les appels de candidature. Au-delà, les candidats
afnic devraient être libres de présenter les dispositifs qu'ils jugent les mieux adaptés
afnic laissant ainsi aux pouvoirs publics le soin de les évaluer en fonction des critères
afnic qu'ils auront établis.
afnic Il convient cependant d'insister sur la nécessaire adéquation de l'ensemble des
afnic dispositifs prévus eu égard aux options traitées dans les questions 5 à 9. Plus
afnic l'extension est ouverte plus il est difficile d'assurer un niveau de fiabilité donné.
afnic
afnic
acsel Oui, c'est important. C'est la condition de la fiabilité de la base.
acsel
acsel
acfc-ccip Il faut mettre en place une politique de vérification des données d'enregistrement mais la
acfc-ccip mise en oeuvre doit être faite au niveau des bureaux d'enregistrement et non pas remonter
acfc-ccip au niveau de l'office d'enregistrement.
acfc-ccip
acfc-ccip
o6-12 Oui ! Toute personne enregistrant un nom de domaine doit pouvoir être contacté facilement
o6-12 en tant qu'éditeur du site pour tout problème juridique ou avant problème juridique. Il faudrait

o6-12 en effet vérifier ces données (lettre, téléphone...).

o6-12

o6-12

spt-wf oui

spt-wf

spt-wf

05-26-pp si vous-mêmes pensez que c'est nécessaire, pourquoi pas ?

05-26-pp Les créateurs/propriétaires de sites Internet qui n'ont rien à dissimuler, ou qui se sentent de

05-26-pp bonne foi, ne s'opposeront probablement pas à de telles vérifications.

05-26-pp La « tranquillité » d'Internet n'est pas assez élevée (spam important) : tout ce qui peut

05-26-pp l'augmenter sera le bienvenu

05-26-pp

05-26-pp

pp-B1431COui, Oui

pp-B143105-20B

pp-B143105-20B

pp-05-20 comme la base « whois » contient des données personnelles, il y a déjà

pp-05-20 des obligations de sécurité... Il suffit de les préciser pour remplir

pp-05-20 l'objectif de fiabilité. Sinon il ne faut pas imposer une politique

pp-05-20 de vérification : les titulaires sont a priori de bonne foi.

pp-05-20

pp-05-20

pp-05-05 oui

pp-05-05

pp-05-05

pp-04-29 un minimum s'impose, mais des tonnes de formulaire ne feront que

pp-04-29 réduire l'attractivité des enregistrements des domaines

pp-04-29

pp-04-29

pp06-24B Pour une personne physique, communiquer son adresse postale, la date, le lieu et le

pp06-24B département de naissance est déjà une contrainte bien lourde, La politique de diffusion des

pp06-24B ces informations personnelles à quiconque qui en ferait la demande sur la base de

pp06-24B « ressemblances » par rapport à des droits, va à l'encontre des libertés fondamentales.

pp06-24B

pp06-24B

06-24-pp oui

06-24-pp

06-24-pp

06-13-pp La base "whois" est l'unique annuaire existant pour l'internet, il est d'une importance primordiale

06-13-pp pour tous les citoyens. L'annuaire universel téléphonique français est un échec patent. L'ENUM

06-13-pp français est en échec patent, il est inexistant.

06-13-pp Ce n'est pas l'OE qui collecte des données des utilisateurs, mais des BEs. La fiabilité des données

06-13-pp whois dépend donc des BEs, et de la qualité de travail des BEs. Voir question 2 sur l'illisibilité

06-13-pp des BEs français, et des droits et devoirs des tous, OE, BEs, et utilisateurs.

06-13-pp J'ai noté sur mon propre cas, que l'on peut oublier de mettre à jour l'adresse ou le téléphone lors

06-13-pp d'un déménagement, mais tant que l'adresse email du contact administratif reste valide, cela se

06-13-pp corrige lors d'un suivant renouvellement du domaine. Pour les gens de bonne foi, un rappel

06-13-pp annuel par le BE "pensez-y" est suffisant.

06-13-pp Ce qui me semble le plus important c'est l'équivalent d'un "impressum" allemand, une obligation

06-13-pp à tout site de s'identifier sur la première page du web, à commencer par les sites des pouvoirs

06-13-pp publics. J'y ajouterai une interdiction d'utiliser dans le "whois" des téléphones voleurs, surtaxé

06-13-pp

06-13-pp

indom Nous ramènerons aux éléments concernant le Whois de nos réponses 1 et 4.

indom Précisons également que les registres introduisent de plus en plus

indom fréquemment une obligation contractuelle de fournir des données correctes

indom pour le Whois pour tout déposant d'un nom de domaine. Ne pas le faire est
indom considéré comme un non-respect des obligations contractuelles du déposant
indom dont les conséquences peuvent aller jusqu'à la suppression du nom de
indom domaine concerné.
indom Ce type de disposition nous semble bon, dans le sens où il
indom responsabilise les déposants sans pour autant placer sur le registre
indom un fardeau de vérification trop lourd pour être réaliste.